



## **AVIS PUBLIC**

### **AVIS ANNONÇANT LE DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2025**

AVIS PUBLIC est donné que, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), la trésorière par intérim de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures déposera le rapport financier consolidé et le rapport du vérificateur dressés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025, au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le mardi 2 juin 2026, à compter de 18 h 30 à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville, au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 21 mai 2026

La greffière,  
M<sup>e</sup> Marie-Josée Couture  
[www.vsad.ca](http://www.vsad.ca)